

être révélés, car les consultations fédérales-provinciales n'étaient pas terminées. Et je ne crois pas que l'honorable député soit d'avis qu'il faille, dans un domaine comme celui de l'activité de la jeunesse et les emplois pour les étudiants, négliger le point de vue des provinces, aspect capital dans un tel domaine.

[Traduction]

M. MacDonald: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, selon le secrétaire d'État, le gouvernement n'avait pas de projets et par conséquent, ne pouvait pas en discuter à cette importante réunion, le gouvernement a-t-il songé à demander un nouveau délai ou à faire connaître de quelque façon ses raisons de ne pas participer à cette conférence, en dehors de celle dont a fait état le ministre, savoir qu'il n'y avait pas eu de consultations fédérales-provinciales directes, sauf erreur, toutes les provinces s'étaient montrées intéressées à participer à cette conférence.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je n'ai jamais dit que le gouvernement n'avait pas de programme. J'ai dit que les projets du gouvernement étaient prêts; le premier ministre suppléant l'a dit jeudi; il a donné des indications générales à l'effet que le programme était plus important et meilleur, je pense. Il sera mieux organisé et plus efficace que celui de l'an dernier. Mais ce que j'ai dit,—et je le répète—c'est que des considérations de temps, c'est-à-dire la nécessité de consulter les provinces, nous empêchaient de rencontrer la première date fixée pour cette conférence et que, par ailleurs, les possibilités de consultation que cette conférence nous offrait n'impliquaient pas les gouvernements des provinces mais des délégués d'organisations privées, ce qui n'aurait certes pas été inutile. Mais ce n'était pas là le type de consultations que nous recherchons. Ce qui retarde l'annonce de la politique, c'est la nécessité d'une consultation avec les autorités provinciales.

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—LA CONSULTATION DES PROVINCES

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État dirait-il quand le gouvernement fédéral a commencé à consulter les provinces au sujet d'un programme précis à l'intention des étudiants l'été prochain?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je crois, monsieur le président, que je peux donner la réponse, et si ma mémoire ne me fait pas défaut, la première consultation remonte au milieu de février, ou plutôt au début de février.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Trois députés veulent poser des questions supplémentaires. Je comprends l'importance de la question, mais il me semble que la discussion est théorique dans une certaine mesure, car il s'agit d'une conférence qui, si je comprends bien, n'aura pas lieu. Les députés voudront peut-être passer à un autre sujet. Je sais pourtant que la question est importante, et je crois que le député d'Egmont a une question supplémentaire à poser.

M. MacDonald: Oui, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire d'abord, au sujet de votre rappel au Règlement, que la question qui nous occupe est importante parce qu'elle met en cause la possibilité pour les citoyens de participer à l'étude d'un problème capital...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, et je n'ai pas moi-même invoqué le Règlement. Je n'ai fait que signaler qu'il ne faudrait pas poser trop de questions supplémentaires à ce sujet, comme je le fais toujours au début de la période des questions. On s'expose toujours à la tentation de passer trop de temps sur la première question, et à prendre du retard sur notre horaire. C'est tout simplement ce que je voulais signaler au député, mais non sous forme de rappel au Règlement.

L'ABANDON DU PROJET DE CONFÉRENCE SUR LES SERVICES AUX JEUNES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État nous dirait-il si, dans la préparation de cette conférence importante, le gouvernement fédéral a indiqué effectivement qu'il ne participerait vraisemblablement pas à la conférence ni ne l'appuierait, mais qu'il pourrait établir quelque autre projet de rechange, au lieu d'attendre à la dernière minute pour la saborder?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, tout ce que je peux dire, c'est que les autorités responsables, au sein du ministère, étudient avec le Conseil canadien du développement social d'autres propositions, afin de déterminer si les buts que poursuit cette conférence ne pourraient être favorisés par des moyens différents dans un proche avenir.

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État si, oui ou non, il peut nous donner l'assurance qu'une conférence quelconque sera tenue afin de permettre aux jeunes gens d'exprimer leurs opinions et leurs points de vue?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: C'est justement ce que je viens de dire, monsieur le président. Mon ministère s'efforce de rendre possible ce type de consultation, même après l'échec de la conférence.

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

[Traduction]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il dire maintenant à la Chambre où doit s'adresser les étudiants pour s'inscrire au programme d'emplois d'été prévu par le gouvernement?

L'hon. Arthur Laing (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, puisque la question est sincère, ma réponse le sera aussi. Nous leur avons demandé de s'inscrire aux Centres de main-d'œuvre.